



COMMUNE de VEZELS-ROUSSY
15130 VEZELS-ROUSSY
mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 18 janvier 2024
PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, LAMOUREUX Alain, Mmes, PRADAL Stéphanie, PEPIN Monique, BOLLAERT Maryse, VIGNES Sylvie, CAPREDON Jean-Baptiste

Présents : 9

Absents excusés : Mr MAX Pablo, LESCURE Céline qui a donné pouvoir à Jacques Roumaniol

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Baptiste CAPREDON

Approbation du PV de la séance du 16 novembre 2023 : le PV est adopté à l'unanimité

DECISIONS

Prime Inflation :

Suite au décret publié le 01/08/2023 portant création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique d'état et ceux de la fonction publique hospitalière, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'octroyer cette même prime aux agents de la collectivité. Elle sera proratisée en fonction du temps de travail.

Une demande d'avis au CST sera envoyé pour instruction au 12 mars 2024

RISSEEP et CIA

Régime indemnitaire de la fonction publique territoriale instauré en 2014 par l'ETAT afin de tenir compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des salariés.

Mis en application en 2017 dans notre collectivité, il comprend 2 lignes :

-I.F.S.E, prime versée mensuellement à l'ensemble des salariés (*titulaires et contractuels*), elle est proratisée au temps de travail.

-C.I.A, complément indemnitaire versé annuellement en tenant compte des critères d'évaluation lors de l'entretien individuel, celui-ci ne doit pas dépasser le montant de l'I.F.S.E de :12 % pour la catégorie B et 10 % pour la catégorie C.

Après échange le conseil municipal décide une revalorisation au 01/04/2024 de l'ensemble des différentes primes selon les propositions faites. Une demande d'avis au CST sera envoyé pour instruction au 12 mars 2024

Appartement Vezels-Roussy

Un Interphone sera installé aux appartements.

DELIBERATIONS

MODIFICATION TARIFS GITE ETAPE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal son souhait de modifier la tarification du Gîte étape « Vélo rando ». Suite à de nombreuses remarques des locataires, nous avons pu constater que le tarif proposé n'était vraiment pas cher. Il est proposé au conseil municipal de passer à un tarif unique de 20 € /nuit et par lit pour la basse et la haute saison contre un tarif de 15 € en basse saison et de 18€ en haute saison, et d'effectuer des tarifs dégressifs en cas de réservation de plus de 3 nuits. Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

Gîte étape :

Une inauguration sera organisée le 3 mai 2024

Route du plan d'eau du Maurs

Les travaux ont commencé.

Tour du Cantal Cadet

Une étape du Tour du Cantal Cadet passera dans la commune le samedi 15 juin 2024. La commune souhaite organisée en plus de l'étape une initiation VTT avec le concours d'un moniteur expérimenté.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Jean-Luc TOURLAN